

# URGENT

## Modifications importantes apportées le 12 décembre aux règlements concernant l'exportation d'aliments aux États-Unis.

Nous aimerions vous informer que le gouvernement des États-Unis a ajouté de nouvelles exigences en ce qui concerne sa *Public Health Security and Bioterrorism Preparedness and Response Act* pour l'exportation des produits alimentaires aux États-Unis.

Conformément à la définition de cette loi, "les aliments constituent des produits servant d'aliments ou de boissons destinées aux êtres humains **ou** aux animaux, y compris des produits comme la gomme à mâcher. La Food and Drug Administration (FDA) a fourni des exemples d'aliments parmi lesquels on retrouve les fruits, les légumes, les produits agricoles à l'état brut servant d'aliment ou de composante alimentaire, les ingrédients alimentaires et les ingrédients d'aliments pour animaux, les additifs alimentaires et les additifs pour l'alimentation animale, le lait maternisé, les compléments alimentaires, les vitamines, les animaux vivants et les conserves en boîtes". Voici les nouvelles exigences ressortissant à la loi, qui entreront toutes en vigueur le **12 décembre 2003** :

### Enregistrement

Chaque propriétaire, opérateur ou agent responsable d'une installation destinée à la fabrication, au traitement, à l'emballage ou à l'entreposage d'aliments de consommation aux États-Unis, **doit** enregistrer chacune de ses installations auprès de la Food and Drug Administration (FDA), **avant le 12 décembre 2003**. Vous pouvez procéder à l'enregistrement dans le site Web de la FDA à l'adresse suivante : [www.access.fda.gov/oa/index.jsp](http://www.access.fda.gov/oa/index.jsp). Vous devez inclure le nom et le numéro d'urgence de votre agent des États-Unis au formulaire d'enregistrement de la FDA registration.

### Agent américain

Toute entreprise alimentaire qui se consacre à la fabrication, au traitement, à l'emballage ou à l'entreposage d'aliments de consommation **doit** désigner un agent qui a son siège aux États-Unis **avant** de s'enregistrer. Veuillez désigner un agent des États-Unis **dès que possible**. Si vous avez un courtier en douane qui a son siège aux États-Unis, il peut agir à titre d'agent des États-Unis pour les questions relatives à la FDA, à condition que vous le désigniez comme votre agent des États-Unis.

### Préavis

**Tous** les propriétaires, opérateurs ou agents responsables d'une installation destinée à la fabrication, au traitement, à l'emballage ou à l'entreposage d'aliments de consommation aux États-Unis doivent envoyer un préavis avant l'envoi de **tout** aliment. **Tous** les envois d'aliments, indépendamment de leur valeur, qu'ils soient vendus ou offerts en cadeau, devront être accompagnés d'un préavis et d'un formulaire d'**approbation** de la FDA à l'entrée aux douanes, avant que les produits ne quittent le Canada. Jusqu'à 34 éléments de données obligatoires sont contenues dans le préavis. La FDA vous demande d'aller dans son site Web au [www.fda.gov](http://www.fda.gov) afin de faire approuver l'étiquette de préavis de chaque envoi d'aliments aux É.-U. qui doit être apposé au paquet. N'importe quel envoi d'aliments expédié aux É.-U. auquel on n'a pas apposé l'étiquette préalablement approuvée par la FDA sera retourné à l'expéditeur à ses propres frais.

Ces règles s'appliqueront à tous les envois d'aliments que vous expédiez aux É.-U. Les produits de la FDA **NE PEUVENT PAS** être envoyé au moyen du service des Colis accélérés commerciaux É.-U.

Si vous avez d'autres questions au sujet de ces règlements nouvellement établis par le gouvernement des É.-U., vous pouvez communiquer avec la FDA aux États-Unis au 301 575-0156 ou consulter le site Web de la FDA à l'adresse suivante : [www.fda.gov](http://www.fda.gov) afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Nous sommes heureux de pouvoir continuer à vous aider avec l'exportation de vos envois à destination des États-Unis!

---

